

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**Procès-Verbal du conseil municipal du 25 Juillet 2023**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
20/07/2023	27/07/2023	En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 15

*L'an deux mil dix vingt trois*

*Le 25 juillet à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés :** GUIBLIN Aline, JALLU Yann, ROCHELLE Stéphane, JOUAUX Laëtitia,

**ABSENTS :** BOULET Peggy

**POUVOIR :** JOUAUX Laëtitia pouvoir à BERTAUX Delphine

**Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.**

**N° 01-09-2023 – Autorisation de signature – Lot n°1 Marché Cour des Savoir Faire**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, réuni en date du 08 mars dernier l'a autorisé à procéder à la consultation relative au lot numéro 1 pour le marché de la Cour des Savoir Faire.

Monsieur le Maire expose que cette consultation s'est déroulée du 26 mai au 30 juin 2023 et a abouti à la réception de 2 offres.

Après analyse de celles-ci par la maîtrise d'œuvre, la commission MAPA s'est réunie préalablement à la réunion de conseil propose de retenir l'offre de l'entreprise SCD Bretagne pour une note de 100/100. Il est précisé que le montant de cette offre est de 32 622,24€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention)

**Retient** l'offre de l'entreprise SCD Bretagne pour le lot de curage pour le marché de la Cour des Savoir-Faire.

**Autorise** M. le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N° 02-09-2023 – Autorisation de signature - Convention de cession de matériaux et mobiliers - Cour des Savoir Faire**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de la Cour des Savoir Faire des travaux seront réalisés dans les mois à venir.

Il précise que lors de cession immobilière les anciens propriétaires n'avaient pas procédé, en accord avec la commune, au retrait de l'ensemble des éléments mobiliers. Certains d'entre eux sont donc toujours présents.

En complément de ces meubles, un recensement des divers éléments pouvant faire l'objet d'un réemploi avait été fait par un bureau d'étude missionné par le Smictom du Pays de Fougères.

L'association Wallace & Granit, basée à St Marc Le Blanc, a été contactée afin de proposer des solutions de réemplois pour les éléments réutilisables et le mobilier.

L'association d'insertion par l'activité économique en réemploi, Le Tournevis à Louvigné du Désert, est également intéressée par certains éléments.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'ouvrir aux personnes domiciliées hors du territoire de Couesnon Marches de Bretagne la location du foyer associatif situé rue de la forêt

**Fixe** à 200€ cette location, par jour ou week-end

**Demande** à monsieur le Maire de transmettre cette proposition à la Communauté de Communes propriétaire du bâtiment pour accord

**Précise** que les sommes perçues dans le cadre de cette location feront l'objet d'un reversement annuel à la Communauté de Communes

**La Secrétaire de Séance**  
**Marie-Claude DURAND**



**Le Maire**  
**Pascal HERVÉ**

